

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE
Séance du 29 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tencin, convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur François STEFANI, Maire.

Présents : STEFANI François, BENEVELLI Sandrine, CORBALAN Yves, DENANS France, DEPARIS Nicolas, DULEY Samuel, FOIS Robert, GUILLEN Marguerite, MARSEILLE Joël, MAZZILLI Danièle, RENAUD Anne Marie

Absents ayant donné pouvoir :

Excusés : DECAIX-COMBE Christine, HUGUES Geoffrey, KERVIZIC Arnaud, LESCURE Cédric, SOMMARD Christian.

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Monsieur le maire ouvre la séance à dix neuf heures 10 minutes et constate que le quorum est atteint.

Désignation de Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, France DENANS a été désignée comme secrétaire de Séance.

<u>ORDRE DU JOUR</u>

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024,

Communication des décisions du maire :

Aucune décision du maire n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Projets de délibérations :

1. Opération du pré sec à Tencin - autorisation donnée à Isère aménagement, concessionnaire de l'opération, de céder des parcelles cadastrées section c n°373p, 374p, 734p, 810p, 866, 867, 868, 869, 1338p et 1347p à la société Elegia réalisations

DELIBERATION 2025-001 : OPERATION DU PRE SEC A TENCIN - AUTORISATION DONNEE A ISERE AMENAGEMENT, CONCESSIONNAIRE DE L'OPERATION, DE CEDER DES PARCELLES

CADASTRES SECTION C N°373P, 374P, 734P, 810P, 866, 867, 868, 869, 1338P ET 1347P A LA SOCIETE ELEGIA REALISATIONS.

Madame France DENANS, Rapporteur,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 novembre 2021 concédant l'opération à la Société publique locale Isère Aménagement ;

Vu le contrat de concession notifié le 4 février 2022 et notamment son article 12 concernant la cession des terrains ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 août 2024 approuvant la modification de la programmation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 du Pré Sec;

Vu la notification d'attributaire transmise le 13 janvier 2025 par la SPL Isère Aménagement ;

EXPLIQUE que La commune de Tencin a défini, par l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme en 2020, un projet urbain dans le secteur du Pré Sec afin de revaloriser l'entrée sud de la commune et de requalifier l'ancienne scierie. Ce secteur est concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui prévoit la réalisation de logements, équipements publics et commerces. Elle a concédé la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Société publique locale (SPL) Isère Aménagement, par contrat notifié le 4 février 2022 pour une durée de 6 ans.

Pour la construction des logements et les commerces, la commune de Tencin a sélectionné ELEGIA Réalisations. Dans le cadre de la négociation, il a été convenu de conclure une convention Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et ELEGIA Réalisations pour la participation au financement d'une partie des espaces publics nécessaire à la réalisation de l'OAP, dont l'aménagement d'un parc paysager en lieu et place de l'ancienne scierie. La participation d'ELEGIA Réalisations dans le cadre du PUP s'effectuera en numéraire par l'apport de 450 000 € HT, et en nature par l'apport d'une partie de l'assiette foncière devant recevoir le parc sur l'emprise de la scierie. Cette participation sera conditionnée à la réalisation du projet de logements.

L'architecte du projet sera désigné à l'issue d'un concours organisé en 2 phases. Le projet devra respecter le cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères (CPAUPE) de l'opération.

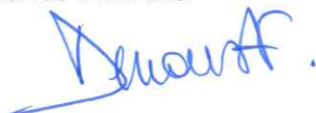
Le projet se situera sur les parcelles cadastrées section C n°373p, 374p, 734p, 810p, 866, 867, 868, 869, 1338p et 1347p d'une surface d'environ 7 500 m², à confirmer par le passage d'un géomètre. Le prix de cession est fixé 675 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'ajourner cette délibération

Le secrétaire de séance
France DENANS



Le Maire

François STEFANI



Date du CM	Numéros	Titre de la délibération
2025-01-29	2025-001	Opération pré sec cession de parcelles

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

NOM- PRENOM	PRESENCE
BENEVELLI Sandrine	x
CORBALAN Yves	x
DECAIX-COMBRE Christine	EXCUSEE
DENANS France	x
DEPARIS Nicolas	Pouvoir à AM RENAUD
DULEY Samuel	x
FOIS Robert	x
GUILLEN Marguerite	x
HUGUES Geoffrey	EXCUSEE
KERVIZIC Arnaud	EXCUSE
LESCURE Cédric	EXCUSE
MARSEILLE Joël	x
MAZZILLI Danièle	x
RENAUD Anne-Marie	x
SOMMARD Christian	EXCUSE
STEFANI François	x